



**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N° 10  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES CIMETIÈRES  
- EXERCICE 2021**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
31 mars 2022	<b>19 AVR. 2022</b>	33	27	31

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 avril 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Yoann GNERUCCI, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Catherine PICQ à Mme Marjorie BOUVARD, Mme Marie-Line BIANCHI à M. Didier LEMAITRE, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

**Absents** : M. CAYRON, Mme AUZOLAT.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

\*\*\*\*\*

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 4 avril 2022,

Le projet du Compte Administratif du budget des cimetières pour l'exercice 2021, annexé à la présente délibération, a été présenté aux membres de l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à bien vouloir délibérer, en l'absence de M. le Maire.

Le compte administratif s'établit comme suit :

### Section d'Exploitation

Total des Dépenses 2021	Total des Recettes 2021
10 816,50 €	19 668,70 €

Résultat de l'Exercice 2021	8 852,20 €
Solde de Clôture 2020 reporté	- 54 928,83 €
<b>Résultat au 31/12/2021</b>	<b>- 46 076,63 €</b>

### Section d'Investissement

Total des Dépenses 2021	Total des Recettes 2021
6 668,70 €	10 816,50 €

Résultat de l'Exercice 2021	4 147,80 €
Solde de Clôture 2020 reporté	- 18 448,48 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>- 14 300,68 €</b>
Restes à réaliser en Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser en Recettes	0.00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat au 31/12/2021</b>	<b>- 14 300,68 €</b>

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré, sous la Présidence de M Yoann GNERUCCI :

**APPROUVE** le compte administratif du budget des cimetières pour l'exercice 2021 tel qu'il est proposé et annexé à la présente délibération.

29 voix POUR, 2 ABSTENTIONS ( M. Julien LUCHINI, Mme Claude ICHARD),

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 7 avril 2022

Le Maire,  
Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*